



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l’effet :

QU’au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0, le 11 novembre 2025 à 19h30, le projet de règlement numéro 663-2025 relatif au traitement des élus municipaux sera présenté pour adoption ;

Que, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2025 par madame Ginette Lessard, conseillère # 1 ;

Que, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 11 novembre par madame Ginette Lessard, conseillère # 1 ;

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :

Rémunération et allocation de dépenses

Que la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivants :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	10 149,72 \$	10 403,46 \$
Conseillers	3 262,44 \$	3 344,00\$

Que l’allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes : :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	5 074,80 \$	5 201,67 \$
Conseillers	1 631,40 \$	1 672,19 \$

L’adoption du règlement est prévue pour le mardi 2 décembre 2025 à 19 h 30.

Le présent règlement entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Toute personne intéressée peut se présenter au bureau municipal sur les heures d’ouverture pour consulter ledit règlement.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 11^e jour du mois de novembre 2025

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et Greffière.-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j’ai publié l’avis ci-dessus en conformité au règlement numéro 652-2025, ce 11^e jour du mois de novembre 2025.

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et Greffière-Trésorière